

JOURNEE D'ETUDE SUR LES DONNEES DES ENTREPRISES NON FINANCIERES : EXPERIENCES INTERNATIONALES CROISEES DES BANQUES CENTRALES

DISCOURS DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE BANK AL-MAGHRIB

ABDELLATIF JOUAHRI

RABAT 30 MARS 2012 Monsieur le président de la CGEM, Messieurs les représentants des banques centrales, Mesdames et Messieurs les représentants des organismes publics et privés,

C'est pour moi un grand plaisir de vous accueillir à l'occasion de cette journée d'étude organisée par Bank Al-Maghrib sur le thème : "Données des entreprises : expériences internationales croisées des banques centrales", en souhaitant la bienvenue et en adressant mes remerciements à nos partenaires privilégiés, ici présents, qu'ils soient banques centrales, administrations publiques ou organismes privés pour avoir accepté d'échanger leurs expériences et approfondir la réflexion autour de cette thématique.

J'aimerais en introduction à nos travaux rappeler l'importance des données des entreprises pour tous les acteurs économiques et partager avec vous l'expérience de Bank Al-Maghrib visant à renforcer le dispositif informationnel servant à la conduite de ses missions tout en assurant sa convergence vers les normes internationales.

Mesdames et Messieurs,

Les données des entreprises sont de plus en plus sollicitées par les différents acteurs économiques, gouvernements, acteurs du secteur privé ou banques centrales.

Pour **les gouvernements,** les données des entreprises contribuent à l'évaluation du potentiel du tissu économique et permettent ainsi de concevoir des politiques économiques et des programmes de développement sectoriels cohérents.

Pour le **secteur privé**, l'information sur les entreprises représente un instrument fondamental pour arrêter les choix stratégiques en matière d'investissement et constitue un indicateur déterminant pour apprécier le climat des affaires.

Pour les banques centrales, les données des entreprises, qu'elles soient issues des enquêtes ou des déclarations comptables, permettent d'approfondir les dispositifs analytiques sous-jacents à la politique monétaire et de renforcer ceux concernant la supervision bancaire ou la politique macro-prudentielle.

De par leur disponibilité, à des fréquences élevées et dans des délais réduits, les données issues des enquêtes complètent les indicateurs de la comptabilité nationale en informations plus détaillées et contribuent à l'appréciation de la conjoncture économique en temps réel et même à l'établissement de prévisions de court terme. De telles données renseignent aussi sur le taux d'utilisation des capacités de production des entreprises, indicateur pertinent pour la mesure des tensions de la demande sur les prix que les banques centrales intègrent nécessairement dans le dispositif de la politique monétaire.

Pour leur part, les données extraites des déclarations comptables dites « données bilancielles » sont d'une utilité importante pour les banques centrales à plusieurs égards :

- Elles permettent d'apprécier l'impact de la politique monétaire sur le bilan et les richesses nettes des entreprises et approfondir la compréhension des canaux de transmission de la politique monétaire.
- Elles offrent la possibilité d'évaluer la solidité financière des entreprises et leur niveau d'endettement.

Mesdames et Messieurs,

Il me plaît de souligner les avancées notables accomplies par le Maroc au cours des dernières décennies dans l'édification et la consolidation de l'appareil statistique national. Comme en attestent les différentes évaluations des institutions internationales, le dispositif statistique national est exhaustif, fiable et transparent et s'aligne aujourd'hui sur les meilleures normes et pratiques internationales.

C'est l'occasion pour moi de saluer ici aujourd'hui les efforts entrepris par toutes les parties prenantes qui constitue à faire avancer le processus de modernisation et d'approfondissement du dispositif statistique et informationnel national, et en particulier le Haut-Commissariat au Plan (HCP).

Je reste convaincu que les avancées en cours continueront de répondre aux exigences de rigueur et de cohérence, pour consolider l'efficacité de notre appareil statistique et informationnel. La réalisation d'une meilleure adéquation des statistiques aux divers besoins des utilisateurs, conjuguée à l'amélioration continue des délais de diffusion des données doivent demeurer les leviers du renforcement de notre dynamique. Cela implique bien entendu le développement de la coopération et de l'échange entre les différents producteurs de l'information statistique ainsi qu'une bonne qualité d'interaction avec les utilisateurs.

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de cette dynamique et consciente de l'importance capitale que revêt l'information statistique pour la conduite de ses missions fondamentales, Bank Al-Maghrib s'est, depuis plusieurs années, investie rigoureusement dans le développement et la modernisation du dispositif statistique servant à la conduite de ses principales missions.

La Banque s'est conformée depuis plus de deux années à la méthodologie du manuel du FMI pour l'élaboration des statistiques monétaires et financières et conduit un projet ambitieux d'élargissement de la couverture de ces statistiques à l'ensemble des composantes du secteur financier.

En ce qui concerne le dispositif d'enquêtes de Bank Al-Maghrib, nous avons réformé en 2006 notre enquête mensuelle de conjoncture dans le secteur industriel et venons de lancer notre enquête sur les anticipations d'inflation auprès des experts du secteur financier.

La Banque mène en outre plusieurs enquêtes auprès des établissements de crédit, dans l'objectif de renforcer son cadre d'analyse de la politique monétaire.

En tant qu'utilisateur régulier des informations statistiques, Bank Al-Maghrib a entretenu par ailleurs, depuis plusieurs années avec ses partenaires, des processus de coopération afin de fluidifier les échanges de données et le partage d'expériences. Pour la construction de sa base de données monétaires, économiques et financières constituée de 300 000 séries, plusieurs conventions ont été conclues par la Banque avec les producteurs de données, en particulier :

- la convention de coopération et d'échange de données avec le HCP en 2006.
- la convention de partenariat avec l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la cartographie en 2009. Cette coopération a donné lieu à l'élaboration de l'indice des prix des actifs immobiliers (IPAI).
- Le cadre de coopération établi avec l'Office Marocain de la Propriété Industrielle (OMPIC) pour l'exploitation des états financiers annuels des entreprises au Maroc.

Après un long processus de fiabilisation des données des entreprises, opéré avec la bonne collaboration de l'OMPIC, les résultats atteints à présent sont encourageants.

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour la Banque que de réunir aujourd'hui un groupe d'experts appartenant à des institutions importantes comme les vôtres. Mon souhait est que cette rencontre puisse aboutir à instaurer un canal d'échange permanent sur des questions techniques et méthodologiques liées aux données des entreprises.

La création d'un club d'experts, appartenant aux institutions ici présentes et à celles qui pourraient vous rejoindre, serait le cadre idéal, à notre sens, pour formaliser et assurer la pérennité des échanges entre nos institutions.

Je souhaite plein de succès à vos travaux.